



REGLEMENT DE L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION saison 2018/2019

1. **L'adhésion à l'association est obligatoire** pour participer à une séance (validité du 15/09/18 au 31/08/19). L'adhérent de l'année antérieure **doit avoir renouveler son adhésion** avant sa 1^{ère} séance d'escalade et dès la 2^{ème} séance pour un nouvel adhérent. La demande de renouvellement de l'adhésion se fait obligatoirement **avant le 15/9** de chaque année. Au-delà, le renouvellement sera accepté ou non, comme une nouvelle adhésion, en fonction des places disponibles.
2. Le grimpeur devra donner son identité en cas de contrôle effectué par un responsable de séance.
3. Une **personne agréée** par le Président de SAINT JEOIRE ESCALADE est chargée d'ouvrir le gymnase et de le refermer en fin de séance.
4. **Sans la présence** de cette personne, l'escalade est **interdite**.
5. Les **créneaux d'accès** à la SAE et au PAN sont précisés à chacun, par les responsables de l'association en fonction de l'âge de l'adhérent.
6. La pratique de l'escalade se fait sous l'entière **responsabilité de chacun**.
7. La personne agréée est autorisée à demander **l'arrêt de l'activité** et la sortie du gymnase à toute personne adulte ayant **une attitude perturbatrice, dangereuse ou d'une inactivité contagieuse**. Pour un mineur ayant une attitude pénible ou dangereuse ou n'étant pas en possession de son matériel individuel, le cadre de la séance l'obligera à cesser son activité d'escalade, à ranger son matériel et à attendre ses parents calmement assis dans le gymnase à la vue du cadre.
8. Saint-Jeoire Escalade ne peut prêter à long terme le matériel individuel (vêtements de sport, baudrier, chaussons ou ballerines, système d'assurage, magnésie ...) chacun est donc tenu de s'équiper rapidement (avant 01/01/2019) et d'apporter tout ce matériel à chaque séance. Nous restons à votre disposition pour vous apporter nos conseils dans ce domaine.
9. **Tous les adhérents doivent suivre une formation de base avec un moniteur BE (mandaté par SAINT JEOIRE ESCALADE). Ces formations auront lieu durant le mois de septembre 2018. Aucun cours supplémentaire n'est donné, cependant la personne agréée veille au bon déroulement de la séance en donnant dès que nécessaire des conseils individuels de sécurité ou de progression.**
10. Pour la séance « école d'escalade » les enfants de moins de 11 ans doivent impérativement être **accompagnés d'un adulte** qui aura la responsabilité de l'activité de ses enfants (2 enfants au maximum pour un adulte). **Afin de consacrer toute son attention à ces 2 enfants et par sécurité, aucun autre enfant non inscrit ne doit être présent à la séance.**
11. Les mineurs de plus de 11 ans sont présents à la séance seuls ou accompagnés d'un adulte qui, si il est adhérent, peut pratiquer l'escalade au cours de la même séance.
12. **Pour ces adolescents, la présence d'un parent sera obligatoire en cas de remarques trop fréquentes relatives à une attitude pénible ou dangereuse ou peu motivée.**
13. Les parents doivent s'assurer **des horaires d'ouverture** et de la **présence de l'encadrement** à chaque séance, et reprendre en charge leur enfant **dès la fin de la séance** en se présentant au cadre de la séance à l'intérieur du gymnase. Un mineur inscrit à une séance et absent à cette séance **n'est pas sous la responsabilité du club ou du cadre** de la séance. Le cadre n'est pas chargé de faire l'appel, ni de contrôler les motifs d'absence ou de départ en cours de séance. Il est souhaitable cependant que le cadre ou le club soit prévenu de cette absence ou de ce départ en cours de séance.
14. Un lycéen peut venir grimper pendant les créneaux pour adulte à condition qu'il soit autonome
15. Si la liberté des horaires de chacun reste entière, il est souhaitable que le plus grand nombre soit présent au début et à la fin de la séance pour **participer aux diverses installations ou rangements** (cordes, matelas...)
16. **L'adhésion à SAINT JEOIRE ESCALADE vous assure aussi pour l'escalade à l'intérieur du gymnase uniquement. (Assurance MAIF)**



DEMANDE D'ADHESION A SAINT-JEOIRE ESCALADE saison 2018/2019

(Remplir chacune des cases ci-dessous très lisiblement !)

Date:

Je soussigné M/Mme :	
Adresse	
Téléphone	
e-mail	

Demande l'adhésion pour chacune des personnes de ma famille inscrites dans le tableau ci-dessous.

NOM, Prénom + email (si différent)	Date de naissance	Règlement SJE 2018/2019 Ecrire « lu et approuvé » + signature	Enfant/adolescent encadré(e) par les moniteurs les mardis ou jeudis ou vendredis (entourer le jour) 100 €			Adulte Lycéen expérimenté (autonome) 50 €	Adulte Cours de progression encadré(e) par le moniteur les mardis 50 €	Total
			Ma	Je	Ve			
			Ma	Je	Ve			
			Ma	Je	Ve			
			Ma	Je	Ve			
			Ma	Je	Ve			
			Ma	Je	Ve			
			Ma	Je	Ve			
Total								

Signature du demandeur :